

## **Annexe 24-1 - Explication sur la boule jouée par erreur** **Décision de la FIPJP**

### **1 - Cas expliqué :**

L'équipe A joue sa première boule.

L'équipe B pointe à son tour et pensant ne pas avoir repris le point joue une deuxième boule qui prend le point.

Ayant un doute, les deux équipes mesurent et après cette mesure, il s'avère que B avait pris le point de sa première boule, de ce fait l'équipe B possède 2 points.

### **2 - Harmonisation :**

La deuxième boule jouée par erreur sera **valable** jusqu'à la fin de la mène.

#### Pourquoi ?

- D'abord, le règlement n'interdit pas à une équipe de jouer lorsqu'elle a le point, à partir du moment où la mesure n'a pas été effectuée.
- Ensuite, une telle action relève typiquement d'une erreur déjà sanctionnée par le fait que l'équipe en cause est, de ce fait, privée d'une boule.
- Enfin, l'annulation de cette deuxième boule jouée par erreur est inapplicable :
  - o D'abord, si les joueurs ne se rendent pas de suite compte de l'erreur, comment l'arbitre va-t-il faire pour décider lorsque d'autres boules auront été jouées et auront déplacé l'une ou l'autre des boules contestées alors même que, par définition, aucune mesure n'aura été faite sur elles ?
  - o De plus, lorsqu'une boule nulle déplace des objets, ces derniers peuvent être remis en place si marqués. Le problème se pose de suite si, frappée, cette deuxième boule bouge le but, une ou plusieurs boules, d'autant que chacun sait que les marquages sont rarement précis au millimètre près.
  - o Il peut même arriver que neuf boules soient jouées après la deuxième boule en cause et que les joueurs ne constatent que leur première boule jouée avait eu le point !

En conséquence, la seule mesure qui vaille pour l'attribution des points est celle éventuellement effectuée en fin de mène quel que soit l'ordre dans lequel les équipes aient joué.